

RAPPORT N° 00/3-02
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DU SQUARE LECONTE DE LISLE

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

I. Définition des besoins

Entre place et jardin, le Square Leconte de Lisle est un des espaces verts publics du Centre-Ville de Saint-Denis.

Il est, à ce titre, précieux et remarquable.

Pourtant à l'heure actuelle, l'espace offre une image de jardin clos avec des accès peu marqués ou perturbés par un stationnement sauvage, une visibilité réduite et un agencement intérieur relativement désuet (mobilier obsolètes).

La Ville a donc entamé une réflexion sur la requalification du Square.

Le projet présenté définit un schéma d'aménagement basé sur la réorganisation de l'espace intérieur en le qualifiant et le structurant plus fortement.

Le concept permet de préserver les éléments patrimoniaux existants, d'ouvrir le Square par l'aménagement d'accès visibles et accessibles de tous côtés.

L'objectif final est de redonner à cet espace vert actuellement délaissé par les Dionysiens un caractère plus convivial et attractif, notamment au vu de l'environnement (restaurant, cinémas, salle de jeux...).

II. Motivation du choix de la procédure

Le montant de l'opération est évalué à 1 700 000 F et a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert (Articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics), pour la réalisation des travaux.

RAPPORT N° 00/3-02

La spécificité des techniques utilisées fait appel à des corps de métiers totalement différents, donc à des entreprises spécialisées. C'est pourquoi, le marché comporte deux lots (2), décomposés comme suit :

- LOT N° 1 VRD / ESPACES VERTS,
- LOT N° 2 ECLAIRAGE PUBLIC.

Compte tenu des délais de réalisation des travaux et du souhait de livraison de cet espace pour les fêtes de fin d'année, il a été nécessaire de lancer la consultation au plus tôt.

III. Plan de financement

Subvention (Ministère de l'Outre-Mer)	630 000,00 F
Fonds propres	926 830,00 F
TOTAL HORS TAXES	1 556 830,00 F

IV. Demande au Conseil Municipal

Je vous demande, en conséquence :

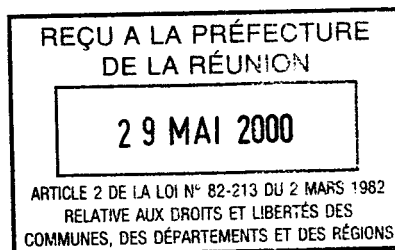
- 1) d'approuver le projet d'aménagement du Square Leconte de Lisle ;
- 2) de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;
- 3) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 274, et 296 à 298 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en deux (2) lots (confer supra) ;
 - durée de quatre mois, au maximum ;
 - enveloppe budgétaire de 1 700 000 F TTC ;
 - crédits inscrits en AP 2000/ Compte 2318/ Fonction 823/ Opération 40731 ;
- 4) de m'autoriser, à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

RAPPORT N° 00/3-02

- 5) d'autoriser la signature par moi-même ou par mon Délégué du (ou des) marché(s) ;
- 6) d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- 7) de m'autoriser à lancer les procédures de demandes de subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/3-02
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000**

OBJET

AMENAGEMENT DU SQUARE LECONTE DE LISLE

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux d'aménagement du Square Leconte de Lisle à Saint-Denis ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits en AP 2000/ Compte 2318/ Fonction 823/ Opération 40731 ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Square Leconte de Lisle.

DELIBERATION N° 00/3-02

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres

ARTICLE 3

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la réalisation des travaux.

ARTICLE 4

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

ARTICLE 7

Approuve le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 8

Autorise le Maire à lancer les procédures de demandes de subventions.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 MAI 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

